



Marché n° 2019/28

## Dévoisement et automatiser de l'interconnexion AEP Commune de Saint Clément de Rivière

### PROCEDURE ADAPTEE

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique

### Avis d'appel public à la concurrence

Travaux

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Cté Cnes du Grand Pic St Loup.  
Correspondant : M. Alain BARBE, hôtel de la Communauté 25 Allée de l'espérance 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières,  
tél. : 04-67-54-81-00, télécopieur : 04-67-55-17-01, courriel : marches.publics@ccgpl.fr.  
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.

*Objet du marché* : **dévoisement et automatiser de l'interconnexion AEP sur la commune de Saint Clément de Rivière (34980).**

*Type de marché de travaux* : exécution.

*CPV - Objet principal* : 45112500

*Objets supplémentaires* : 45232100  
45232150.

L'avis implique un marché public.

*Caractéristiques principales* :

L'objectif des travaux projetés est :

- De dévoyer la conduite d'interconnexion d'eau potable hors de la parcelle privée,
- D'équiper le réseau de manière à protéger efficacement les canalisations des différentiels de pression,
- D'optimiser et d'automatiser le fonctionnement de l'interconnexion.

La mise en œuvre d'une vanne automatique de régulation de débit avec contrôle des surpressions au niveau de l'interconnexion a pour objectif de secourir la commune de St Clément de Rivière avec l'eau potable depuis 3m. Cet équipement permettra :

- De réguler à la fois le débit et la pression dans la canalisation d'alimentation du réservoir Piedmarche,
- D'ouvrir et fermer la vanne en fonction du niveau d'eau dans le réservoir de Piedmarche (ouverture de la vanne quand niveau bas au réservoir Piedmarche),
- D'assurer une fonction de stabilisateur aval des pressions.

La mise en œuvre du dispositif de télésurveillance a pour objectif d'assurer le pilotage de la vanne de régulation et la transmission des données entre la chambre de régulation et le réservoir Piedmarche et collecter les données de pression au niveau de la chambre.

L'Alimentation électrique de ce dispositif sera assurée par le réseau électrique

*Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)* : l'entreprise doit compléter tous les documents joints au présent DCE :

- Acte d'engagement
- Bordereau des Prix Unitaires
- Détail Quantitatif Estimatif.

*Refus des variantes.*

*Prestations divisées en lots* : non.

*Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent* : les sommes dues par l'entité adjudicatrice au titulaire du présent marché pour l'exécution de ses prestations seront prélevées sur le compte chapitre 23 - article 2315 - service EAUASSA du budget annexe Eau potable de la collectivité et feront l'objet d'un virement administratif avec paiement à trente (30) jours au plus à compter de la réception de la facture conforme au CCAP. Le marché

est conclu en euros.

En cas de dépassement du délai global maximum de paiement, délai contractuel, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

L'Ordonnateur du présent marché est M. le président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

*Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :* l'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Le marché pourra être conclu :

-Soit avec un entrepreneur unique ;

-Soit avec des entrepreneurs groupés ;

En cas de groupement d'entreprises, les articles R. 2142-19 à R.2142-27 du Code de la Commande Publique prévoient que l'un des opérateurs économiques membres du groupement est désigné comme mandataire pour représenter l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur et coordonner les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements ou encore en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le mandataire désigné dans le document Dc1 et dans l'acte d'engagement représente l'ensemble des cotraitants vis à vis de l'acheteur public pour l'exécution du marché.

En cas de groupement conjoint, le présent marché prévoit que le mandataire du groupement devra être solidaire.

*L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :* visite préalable obligatoire :

L'Entité adjudicatrice prévoit que les entreprises devront effectuer une visite obligatoire sur les lieux d'exécution du marché préalablement à l'établissement de leur offre.

Cette visite aura lieu Lundi 16 septembre 2019 de 14 heures à 16 heures - rendez-Vous : parking du Campus de Bissy - 34980 St Clément de Rivière

La visite se déroulera sous la vigilance de m. Cheze. Tél : 04.99.61.46.00. Ou eau@ccgpsl.fr et du Cabinet René gaxieu.

Les candidats sont informés que la CCGPSL limite à une (1) personne, le nombre de visiteurs par candidat.

Les candidats sont invités à informer la CCGPSL par tout moyen de leur présence (télécopieur, lettre recommandée avec accusé de réception, email) en indiquant le nom et la qualité du participant. Un récépissé de visite sera remis aux candidats à l'issue de la visite et devra être joint au dossier de candidature.

L'Absence à la visite obligatoire entraîne le rejet de la candidature.

*Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :* français.

*Unité monétaire utilisée, l'euro.*

*Conditions de participation :*

*Critères de sélection des candidatures :* concernant les critères de jugement des candidatures le candidat fournira les enseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles L.2142-1, R.2142-1 à R.2142-14 du Code de la Commande Publique :

-Les garanties et capacités techniques ;

-Les garanties et capacités financières ;

-Les références professionnelles : notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de prestations attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

*Référence professionnelle et capacité technique - références requises :* les qualifications FNTP ou 5 références équivalentes de moins de 3 ans :

- 2321 : travaux de terrassements courants en milieu urbain

- 237 : protection et fixation des sols contre l'érosion

- 5117 : construction de réseaux d'adduction et de distribution d'eau sous pression (potable ou brute) en site urbanisé.

*Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :*

*Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :*

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat;

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

*Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTII) :*

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.

*Autres renseignements demandés :*

- Autres renseignements demandés : toutes les pièces relatives aux qualités et capacités que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature, notamment des mémoires ou des attestations présentant ses références techniques nécessaires à la bonne exécution du marché, références intégrant notamment la capacité à assurer la continuité du service public souhaitée par le pouvoir adjudicateur.

L'opérateur économique peut remettre à l'acheteur, en lieu et place de l'ensemble des documents et renseignements justifiant

de ses capacités, un document unique de marché européen (Dume) consistant en une déclaration sur l'honneur et élaboré sur la base d'un formulaire-type établi par la Commission européenne .Conformément au règlement d'exécution (Ue) 2016/7 de la Commission européenne du 05 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen (Dume), et conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2015 et au décret du 3 décembre 2018 relatifs aux marchés publics.;

- Autres renseignements demandés : récépissé de visite des lieux délivré par le représentant de la personne publique à l'occasion de la visite obligatoire;

- Autres renseignements demandés : attestation d'assurance pour les risques professionnels.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

*Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique : perception de l'opération au travers de la reformulation des objectifs de la mission : 10 points ; méthode de travail pour mener à bien la mission en réponse aux contraintes et échéances de la mission et à l'organisation du maître d'ouvrage : 30 points ; organisation du chantier et programme prévisionnel : 10 points : 50 %;

- prix : 40 %;

- respect des délais : moyens humains affectés à la mission : 5 points ; organisation de l'équipe pour mener à bien la mission dans le respect du programme et des délais : 5 points : 10 %.

*Type de procédure :* procédure adaptée.

*Délai d'urgence - Justification :* dévoiement et automatisation de l'interconnexion AEP sur la commune de Saint Clément de Rivière.

*Date limite de réception des offres :* 7 octobre 2019, à 12 heures.

*Délai minimum de validité des offres :* 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

*Autres renseignements :*

*Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :* 2019/28.

*Renseignements complémentaires :* personnes auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Informations administratives : Affaire est suivie par Mme BARBIER Fabienne et Mme LOUGNON Catherine, Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (téléphone : 04.67.55.17.00; télécopieur : 04.67.55.17.01 ; courriel : marches.publics@ccgpsl.fr) ;

Informations Techniques : Affaire suivie par :

1 - maîtrise d'œuvre : Cabinet d'études René gaxieu sas

1 bis, Place des Alliés

Cs 50676

34537 beziers Cedex

Tél : 04.67.09.26.10

2 - services techniques de la CCGPSL :

M. Hervé CHEZE, Direction Eau et Assainissement, Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (téléphone : 06.24.51.61.33 / télécopieur : 04.67.55.17.01 ; courriel : eau@ccgpsl.fr).

*Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :*

adresse auprès de laquelle le dossier de consultations des entreprises (dce) peut être obtenu:

-Adresse électronique : le dossier de consultation doit être retiré par voie électronique sur le Profil Acheteur de la CCGPSL à l'adresse Internet suivante : <http://www.achatpublic.com>.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

*Conditions de remise des offres ou des candidatures :*

adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

-Adresse électronique Profil Acheteur : <http://www.achatpublic.com>, conformément à l'article 5.3 du présent règlement de consultation.

*Instance chargée des procédures de recours :* Tribunal Administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 Montpellier Cedex, tél. : 04-67-54-81-00, courriel : [greffe.ta-montpellier@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montpellier@juradm.fr) adresse internet : <https://montpellier.tribunal-administratif.fr>.

*Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :* - avant la signature du contrat, la présente procédure de passation peut être contestée devant le président du tribunal administratif ou le magistrat qu'il délègue, en vertu de l'article L.551-1 du code de la justice administrative (Cja) par la voie du référé précontractuel.

- une fois le contrat conclu, par la voie du référé contractuel conformément aux dispositions des articles L551-13 à L551-16 du code de la justice administrative.

- soit par référé suspension avant la fin du contrat conformément aux dispositions de l'article L.521-1 du code de justice administrative,

- soit par recours pour excès de pouvoir dans les formes mentionnées aux articles R.411-1, R.411-3 à R.411-6 et le délai de deux mois mentionné à l'article R.421-1 du code de justice administrative.

- recours de plein contentieux : les candidats évincés de la conclusion d'un marché public peuvent former devant le juge du tribunal administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires ; ce recours doit être exercé, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la

conclusion du contrat et les modalités de sa consultation ;

- recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du courrier de notification de rejet de candidature ou d'offre.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Mots descripteurs* : Canalisations, Terrassement, Voirie.

*Date d'envoi du présent avis à la publication* : 28 août 2019.